



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 08/12/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'Office de Tourisme et la Maison des Vautours- Avenant N°1 LOT 04 charpente couverture zinguerie

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 établi par l'entreprise **ATELIER DU BATIMENT** dans le cadre de la rénovation de la maison des Vautours.

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant HT : **5 830.50 €**

TVA 20% : 1 166.10€

Montant TTC : 6 996.60 €

Montant initial du marché public :

Montant HT : 98 726.80 €

TVA 20% : 19 745.36 €

Montant TTC : 118 472.16 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : **104 557.30 €**

TVA 20% : 20 911.46 €

Montant TTC : 125 468.76 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 pour le LOT 04 Charpente couverture zinguerie pour un montant de **5830.50 € HT** avec l'entreprise **ATELIER DU BATIMENT** 9 chemin de la Françoise 26220 DIEULEFIT

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise **ATELIER DU BATIMENT**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES

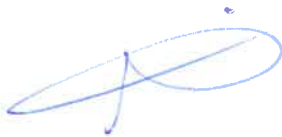
Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de Rémuzat
17 C Avenue du Quai de l'Oule
26510 Rémuzat

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ATELIER DU BATIMENT Sarl
9 chemin de la Françoise
26220 DIEULEFIT

SIRET : 482 542 362 00033

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'office de Tourisme et la Maison des Vautours

LOT 04 charpente couverture zinguerie

■ Date de la notification du marché public : 03/06/2023

■ Durée d'exécution du marché public :mois ou jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 19 745.36 €
- Montant HT : 98 726.80 €
- Montant TTC : 118 472.16 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Pour la bonne conduite et l'efficacité du chantier, il est nécessaire d'échafauder sur la totalité des façades et non sur la moitié comme prévu initialement.

Pour mémoire :

- Il n'a pas été prévu aux marchés de travaux les quantités d'échafaudage à installer sur les parcelles privées : la stratégie privilégiée a été de supposer que l'échafaudage sur le domaine public était suffisant et qu'un travail sur nacelles sera possible pour les façades arrières. Par ailleurs, cela évitait de demander des autorisations aux voisins.

- Or, le CSPS, pour garantir la sécurité des entreprises, exige que toutes les façades soient échafaudées. Ce qui explique le complément de surface.

- Par ailleurs, les entreprises, en particulier, l'entreprise Rolland nous ont confirmé que leur temps de travail sera optimisé avec l'échafaudage. Ce qui explique que le devis prévoit 4 mois d'installation à la place des 2 mois prévus originellement.

En conclusion :

- la surface demandée pour l'échafaudage est doublée pour garantir la sécurité des entreprises.

- le temps d'installation est de 4 mois au lieu de 2 mois pour optimiser le travail des entreprises. »

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non



Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 1166.10 €
- Montant HT : **5830.50 €**
- Montant TTC : 6996.60 €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 911.46 €
- Montant HT : 104 557.30 €
- Montant TTC : 125 468.76 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Rémuzat , le 15 décembre 2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Le Maire, Olivier SAINT

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

AVENANT DE TRAVAUX
N° AV/LOT 04 - 2023-01

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 026-212602643-20231214-DEL_06_14122023-CC

**Opération : RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT
LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS**

Maître d'ouvrage: **Commune de Rémuzat**
LE VILLAGE 26 510 Rémuzat

7

Entreprises Titulaires : **ATELIER DU BATIMENT**
QUARTIER BEAUVALLON, 26 220 DIEULEFIT

7

Lot N°: **04 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE MOB**

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de régulariser les plus values et moins values présentées dans le lot sus-cité par le maître d'œuvre et dûment acceptés par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 2

Le montant du marché se trouve ainsi modifié, voir tableau ci-dessous:

ARTICLE 3

Les modifications techniques ne nécessitent pas de prolongation du délai global d'exécution.

ARTICLE 4

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Q	P.U	TOTAL
Marché Initial HT :				98 726,80 €
Tva à 20,00 %				19 745,36 €
Marché initial TTC:				118 472,16 €
Détail prestations:				
Travaux supprimés :				
	U			0,00
	U			0,00
Devis 231206				
- complément échafaudage	1		3 760,50	3 760,50
- mois supplémentaire	2		1 035,00	2 070,00
Sous Total HT des plus et moins values				5 830,50
MONTANT H.T. de l'avenant 01 :				5 830,50
T.V.A. 20,00 %:				1 166,10
MONTANT T.T.C. de l'avenant:				6 996,60 €
NOUVEAU MONTANT H.T du marché :				104 557,30
T.V.A. 20,00 %:				20 911,46
NOUVEAU MONTANT T.T.C du marché:				125 468,76 €

L'entreprise,

L'Architecte,

Le Maître d'Ouvrage,

atelier du bâtiment SARL

9 chemin de la Françoise 26220 Dieulefit
SIRET 482 542 362 00033





le Maire, Olivier SAUJON



pour la maîtrise d'œuvre, l'OFFICE ARCHITECTES, SC Frobert-architectes